



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2023

Convoqué le 19 Janvier 2023, le conseil municipal de MONTREGRAD s'est réuni en séance publique en mairie, le jeudi 26 Janvier 2023 à 18h30 sous la présidence de Gilles JURY, Maire.

Présents : JURY Gilles, MOULIN Emmanuel, ROMEAS Frédéric, FAYARD Jean-François, MOULIN Martine, PICHON Christophe, RANCON Raphaël, CROUZET Marc, BANCEL Jean-Paul, MONTERYMARD-GRAS Florence

Excusés : MENIS Alexandre, TERRIER Blandine, MONGEVILLE Christophe, SAMUEL Béatrice, GUERIN Nathalie

Pouvoir : SAMUEL Béatrice à JURY Gilles

SECRETARE DE SEANCE

Le Conseil Municipal nomme Mr FAYARD Jean-François comme secrétaire de séance

APPROBATION PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal approuve la séance du conseil municipal du 23 Décembre 2022 (décision unanime)

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle la procédure de révision partielle de la carte communale dans le cadre d'étendre deux zones d'activités et de classer constructible le terrain de l'ancienne scierie.

Après examen de la demande au cas par cas, la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) Auvergne Rhône-Alpes décide de soumettre cette révision à une évaluation environnementale (étude financée par la CCPM), ce qui génère une mission de concertation.

Il est précisé les objectifs de la révision partielle de la carte communale :

- La requalification d'une friche industrielle par la commune à proximité du bourg pour un projet d'atelier municipal et économique.
- Un développement de la zone d'activités du Cantonner pour répondre à un besoin d'une entreprise existante sur des terrains appartenant à l'intercommunalité.
- L'extension de la zone d'activités d'Aulagny pour répondre à un besoin économique intercommunal, et même intercommunautaire avec le Haut-Lignon.

Monsieur le Maire propose de mener la concertation sur les objectifs définis précédemment et de définir que la concertation sera menée dès à présent et jusqu'à l'enquête publique. Un bilan de cette concertation sera tiré en conseil municipal et sera joint au dossier d'enquête publique.

Définir les modalités de concertation :

- Mise à disposition de documents au fur et à mesure de l'avancée de l'étude.
- Rédaction d'un article sur le bulletin municipal ou autres documents d'information.
- Mise à disposition d'un registre de concertation.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal s'était prononcé contre le reversement de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI en septembre 2022. La loi N° 2022-1499 du 1^{er} Décembre 2022 de finances rectificative a rendu optionnel ce reversement. En accord avec les autres communes membres, il a été décidé d'annuler le partage du produit fiscal de la taxe d'aménagement dans sa configuration initiale.

Une réflexion globale sera entamée en 2023 avec l'EPCI afin de déterminer une stratégie fiscale communautaire avec pour objectif une mise en application au 1^{er} Janvier 2024.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

1- RATIO D'AVANCEMENT DE GRADE :

Monsieur le Maire précise que la loi N° 2007-209 du 19 Février 2007 de la fonction publique territoriale a supprimé les quotas existants dans les statuts particuliers des cadres d'emplois pour les remplacer par un ratio « promu – promouvable » fixé par l'assemblée délibérante.

Ce ratio fixe librement le nombre maximum d'agents promouvables. Compte tenu du faible nombre d'agents au sein de la collectivité, Monsieur le Maire propose de fixer ce ratio à 100 % pour les avancements de grades et de laisser au Maire le soin de proposer ou non un agent à l'avancement de grade.

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

2- CREATION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire indique que deux agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Pour valider ceux-ci, le Comité Social Territorial a été saisi et a émis un avis favorable à ces avancements de grade.

Il convient de créer les emplois ci-dessous :

GRADE ACTUEL	GRADE SOLLICITE	DATE D'EFFET
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	01/02/2023
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01/09/2023

Par conséquent, il est proposé de rectifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Postes pourvus	Postes non pourvus	Durée hebdomadaire	DATE PRISE D'EFFET	TITULAIRE ou CONTRACTUEL
Filière administrative							
Rédacteurs territoriaux Catégorie B	Rédacteur	1	0	1	35 h		
Adjoints administratifs du grade du grade Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1		35 h		T
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	1		24 h	01/02/2023	T
Filière technique							
Adjoints techniques Catégorie C	Adjoint technique	1	1		35 h		T
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1		5 h		C
Agents de maîtrise territoriaux Catégorie C	Agent de maîtrise	1	1		35 h	Jusqu'au 31/08/2023	T
	Agent de maîtrise principal	1	1		35 h	01/09/2023	T

Le Conseil Municipal valide cette proposition : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1- EPCI :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions pour le nouveau nom de la Communauté de Communes qui sera applicable à partir du 1^{er} Janvier 2024. Après discussion, le Conseil Municipal retient le nom « HAUT PAYS DU VELAY Communauté ».

2- Groupe de travail :

Création d'un groupe de travail pour le « contournement poids lourds » de Montfaucon en Velay. L'idée étant d'associer la population en cours d'étude de ce projet.

- Marc CROUZET
- Nathalie GUERIN
- Martine MOULIN
- Gilles JURY

Florence MONTERYMARD suggère que les commerçants soient associés.

Mr le Maire précise que le Collectif contre le contournement regroupant plusieurs commerçants de Montfaucon sera associé.

Le Maire,

Gilles JURY



Le Secrétaire de Séance,

Jean-François FAYARD

